



---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca)

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

---

## Table des matières

Sommaire .....	4
Introduction .....	4
Exportations de services de voyage : mesurer les voyages d'affaires et les voyages à titre personnel.....	4
Améliorer la couverture des travailleurs étrangers dans les exportations de services de voyages d'affaires .....	5
Résultats : révisions à la hausse des exportations de services de voyage .....	7
Conclusion .....	9
Références .....	9

# Révisions aux exportations de services de voyage pour 2022 et 2023

par **Diana Wyman, Alec Forbes et Brian Yach**; Division du commerce et des comptes internationaux

## Sommaire

Cet article présente les révisions apportées aux exportations de services de voyage pour les années 2022 et 2023, en mettant principalement l'accent sur l'intégration de nouvelles estimations des dépenses des travailleurs étrangers temporaires au Canada. Ces révisions sont intégrées dans les estimations annuelles du commerce international de services de 2023, publiées le 12 novembre 2024.

## Introduction

Des études récentes publiées par Statistique Canada<sup>1</sup> ont fourni des détails cruciaux sur la façon dont le rôle des travailleurs étrangers temporaires sur le marché du travail canadien a pris de l'importance et sur la croissance correspondante de leurs dépenses pendant qu'ils travaillent au Canada. L'intégration de ces résultats dans les estimations du commerce international de services a entraîné des révisions à la hausse des exportations de services de voyages d'affaires au Canada en 2022 et en 2023. Le présent article fournit le contexte d'un changement de méthodologie qui a mené à ces révisions. Il couvre également les révisions apportées à d'autres composantes des services de voyage, comme les services liés à l'éducation et les voyages à titre personnel, qui sont le résultat de la mise à jour de sources de données.

## Exportations de services de voyage : mesurer les voyages d'affaires et les voyages à titre personnel

Les importations et les exportations de services du Canada sont des composantes importantes pour mesurer la balance des paiements internationaux du Canada, qui rend compte des transactions économiques entre le Canada et les non-résidents. Les données sur le commerce international de services sont publiées en fonction de plusieurs catégories de services, à savoir les services de voyage, les services de transport, les services gouvernementaux et les services commerciaux. Contrairement aux autres catégories de services, le voyage n'est pas un type de service particulier, mais plutôt une composante fondée sur les transactions qui couvre un assortiment de biens et de services<sup>2</sup>. Cela signifie que les exportations de services de voyage sont classées en fonction de la personne qui participe à la transaction — les voyageurs non-résidents — et résument toutes les dépenses liées aux biens et aux services acquis au Canada, soit pour leur propre usage, soit pour les donner, car ces dépenses sont associées à leur voyage au Canada.

Pour les services de voyage, les deux principales catégories sont les voyages à titre personnel et les voyages d'affaires, et chacune comprend des composantes touristiques et non touristiques. Les voyages à titre personnel comprennent les biens et les services acquis par des personnes qui se rendent à l'étranger à des fins autres que les affaires et s'étendent au-delà du tourisme pour inclure les voyages liés à l'éducation, ainsi que les voyages pour raisons médicales. Les services de voyage liés à l'éducation couvrent toutes les dépenses des étudiants non-résidents pendant qu'ils évoluent dans une économie étrangère à des fins d'études. Cela comprend les dépenses pour les frais de scolarité, la nourriture et l'hébergement, le transport, les services de santé et les services de divertissement. Les dépenses des étudiants étrangers représentent les recettes domestiques provenant de biens et de services acquis ou achetés par des étudiants non-résidents. Les dépenses des étudiants étrangers au Canada sont donc une exportation de services du Canada, souvent appelée « exportations de services de voyage liées à l'éducation ». La croissance dans ce secteur des services de voyage a été importante et représentait 60,7 % des voyages à titre personnel et 52,3 % du total des exportations de services de voyage

1. Une série de documents rédigés par Yuqian Lu et Feng Hou en 2023 sur la mesure du rôle des travailleurs étrangers sur le marché du travail canadien ont été des intrants clés des nouvelles estimations du revenu gagné (paiements de rémunération des salariés aux non-résidents) et des dépenses (exportations de services de voyages d'affaires) des travailleurs étrangers. Ces documents comprenaient : [Travailleurs étrangers au Canada : différences au chapitre de la transition vers la résidence permanente entre les programmes de permis de travail \(statcan.gc.ca\)](#), [Travailleurs étrangers au Canada : titulaires de permis de travail par rapport aux enregistrements de revenu d'emploi, 2010 à 2022 \(statcan.gc.ca\)](#), ainsi que [Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur](#).
2. A titre de référence, veuillez consulter le chapitre 10. Compte des biens et services, [Manuel de la balance des paiements et de la position extérieure globale — Sixième édition \(MBP6\) \(Imf.org\)](#), page 162.

en 2023. Selon des estimations récentes, les frais de scolarité des étudiants étrangers augmentent au Canada, tout comme le coût de la vie au Canada. Les données sur les dépenses des étudiants étrangers proviennent des trois enquêtes suivantes : l'Enquête sur les frais de scolarité et de subsistance (FSS), l'Enquête sur l'enseignement primaire et secondaire (EEPS) et le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (SIEP), ainsi que les changements apportés à l'indice des prix à la consommation (IPC).

## Améliorer la couverture des travailleurs étrangers dans les exportations de services de voyages d'affaires

La couverture des étudiants étrangers qui étudient au Canada et les estimations de leurs dépenses, contrairement à la couverture des travailleurs étrangers et aux estimations de leurs dépenses, est jugée solide. Les estimations des services de voyage liés à l'éducation sont toutefois révisées chaque année à mesure que les renseignements à jour sur les inscriptions, les frais de scolarité et les autres dépenses sont reçus et intégrés.

Au cours de ce cycle de révision, des efforts supplémentaires ont porté sur les exportations de services de voyages d'affaires, en particulier sur l'amélioration de la méthodologie qui sous-tend les estimations des dépenses en biens et services des travailleurs étrangers temporaires au Canada. La couverture antérieure de ce secteur a été relativement faible. Les voyages d'affaires comprennent les biens et les services acquis à des fins personnelles par des personnes dont le principal objectif est de voyager pour affaires. La couverture de nombreux voyageurs d'affaires est assurée par l'[Enquête sur les voyages des visiteurs](#) (EVV) de Statistique Canada, qui comptabilise à la fois le nombre de voyageurs et les dépenses des voyageurs d'affaires de court séjour lorsqu'ils quittent le Canada. Cette enquête est utilisée pour estimer les dépenses des voyageurs d'affaires de court séjour inclus dans les exportations de services de voyage.

Bien que l'Enquête sur les voyages des visiteurs fournisse des renseignements sur les voyages d'affaires à court terme, elle ne vise pas à rendre compte du nombre de travailleurs étrangers temporaires qui arrivent au Canada ou de leurs dépenses pendant qu'ils sont au pays aux fins de travail. Une deuxième source de données, l'information sur les permis de travail d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), vise à mesurer le flux de travailleurs étrangers temporaires. Cependant, elle ne mesure pas la rémunération (salaires reçus par les travailleurs étrangers temporaires) et leurs dépenses pendant qu'ils sont au Canada, et ne cadre pas non plus avec les concepts de résidence de la balance des paiements.

Dans la balance des paiements (BDP), la définition de résident diffère de celle utilisée aux fins de la citoyenneté ou de l'impôt; elle est axée sur le centre d'intérêt économique. Les dépenses des travailleurs étrangers temporaires admissibles à titre de services de voyages d'affaires dans la balance des paiements signifient que leur centre d'intérêt économique demeure à l'extérieur du Canada. Si un résident étranger temporaire a déplacé son centre d'intérêt économique de son pays d'origine vers le Canada, il est considéré comme un résident canadien aux fins de la balance des paiements et n'est donc pas pris en compte dans le commerce international de services.

Selon IRCC, un travailleur étranger temporaire est défini comme un étranger qui se livre à une activité rémunérée et qui est autorisé, s'il est muni des documents requis, à entrer au Canada et à y séjourner pendant une période limitée. Au Canada, les travailleurs étrangers temporaires sont regroupés dans deux programmes généraux de migration temporaire de la main-d'œuvre. Le premier est le Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), qui aide les employeurs à combler des lacunes particulières du marché du travail lorsque les Canadiens et les résidents permanents ne sont pas disponibles. Le deuxième est le Programme de mobilité internationale (PMI). Le PMI cherche à attirer des travailleurs étrangers qui peuvent offrir d'importants avantages économiques, sociaux ou culturels au Canada, améliorer la compétitivité du pays ou lui permettre de respecter ses ententes bilatérales et multilatérales sur le commerce. Les titulaires ayant reçu un permis de travail dans le cadre du PMI peuvent être classés de façon plus précise selon leur principal objectif au Canada, notamment l'obtention d'un emploi, la réussite d'études, l'immigration pour circonstances d'ordre humanitaire ou l'obtention de la résidence permanente (RP)<sup>3</sup>.

3. [Travailleurs étrangers au Canada : titulaires de permis de travail par rapport aux enregistrements de revenu d'emploi, 2010 à 2022 \(statcan.gc.ca\)](#)

En l'absence d'une source de données sur les dépenses des travailleurs étrangers au Canada, la nouvelle approche méthodologique consiste à mesurer la rémunération des travailleurs étrangers temporaires (avec un centre d'intérêt économique à l'extérieur du Canada), puis à estimer les dépenses de ces travailleurs au Canada en tant que part de leur revenu gagné au Canada<sup>4</sup>. Afin de mesurer les estimations de la rémunération et des dépenses des travailleurs étrangers temporaires dans le cadre du commerce international des services d'une manière qui cadre avec les exigences de la balance des paiements, des données sur les relations entre le flux de nouveaux permis de travail et le stock de permis de travail existants, ainsi que les revenus et les dépenses des travailleurs étrangers, étaient nécessaires. Bien qu'il n'y ait pas d'ensemble complet de données pour estimer les dépenses des travailleurs étrangers temporaires en fonction des concepts du commerce international des services, une série d'articles rédigés par Lu et Hou en 2023 et 2024 ont fourni la mise en correspondance nécessaire avec ces concepts pour aider à combler cette sous-couverture.

Les articles de Lu et Hou ont tiré parti d'un couplage de microdonnées entre le [Fichier des résidents non permanents](#) et la [Base de données longitudinales sur l'immigration](#) afin de définir une population de travailleurs étrangers temporaires qui ont gagné un revenu au Canada à tout moment au cours d'une année donnée. Les auteurs ont estimé le nombre de travailleurs étrangers uniques par année ainsi que la rémunération versée aux travailleurs non-résidents jusqu'en 2022. L'analyse portait principalement sur les titulaires de permis de travail dont le permis de travail initial était destiné à des fins de travail. Les personnes qui ont obtenu la résidence permanente la même année où leur permis de travail a été délivré ont été exclues de l'analyse. Dans les cas où les personnes avaient plusieurs permis de travail pendant une seule année, la priorité était accordée au PTET plutôt qu'au PMI. Chaque titulaire de permis de travail n'a donc été compté qu'une seule fois. Les auteurs ont également estimé la proportion de travailleurs étrangers qui ont ensuite fait la transition vers la résidence permanente. Il s'agit d'un élément important, car il représente la proportion de travailleurs étrangers temporaires qui transfèrent leur centre d'intérêt économique au Canada. Comme cela a été mentionné plus tôt, il s'agit d'un facteur clé du concept de résidence dans la balance des paiements. Ces études ont permis d'établir des liens clairs entre le nombre de permis de travail valides au 31 décembre (de l'année correspondante), le nombre de permis de travail qui étaient valides à tout moment au cours d'une année, et le nombre de personnes uniques qui ont travaillé et gagné un revenu par programme pour cette même année. Afin de clarifier ces relations, il a été possible d'établir, au moyen des estimations mensuelles d'IRCC concernant les « nouvelles émissions » de permis, une concordance et une répartition des permis de travail selon la Classification nationale des professions (CNP). Les estimations des « nouvelles émissions » ont ensuite été utilisées pour distribuer les estimations annuelles des permis valides à tout moment au cours de l'année en fonction de la CNP et du mois. La répartition selon la CNP est utilisée dans le calcul des estimations du revenu et n'est donc qu'indirectement liée à la révision des services de voyages d'affaires.

Les ratios provenant de la recherche de Lu et Hou ont été utilisés pour obtenir des estimations de la rémunération versée aux travailleurs étrangers pour les années de référence au-delà de celles incluses dans les études. La part du revenu des travailleurs étrangers consacrée aux dépenses en biens et services au Canada a ensuite été estimée en comparant les données avec celles d'autres pays qui publient des données sur cette relation. La portée de cette révision comprend des révisions pour les deux années 2022 et 2023<sup>5</sup>.

La section restante de cet article présente les résultats de la révision des exportations de services de voyages d'affaires. Elle met également en évidence les révisions apportées aux exportations de services de voyage à titre personnel, à la suite de la mise à jour des sources de données.

4. Il convient également de noter que même si environ 30 % des étudiants étrangers ont déclaré avoir gagné un revenu, les dépenses de ces étudiants sont incluses dans les exportations de voyages liés à l'éducation, qui sont une composante des voyages à titre personnel (par opposition aux voyages d'affaires).

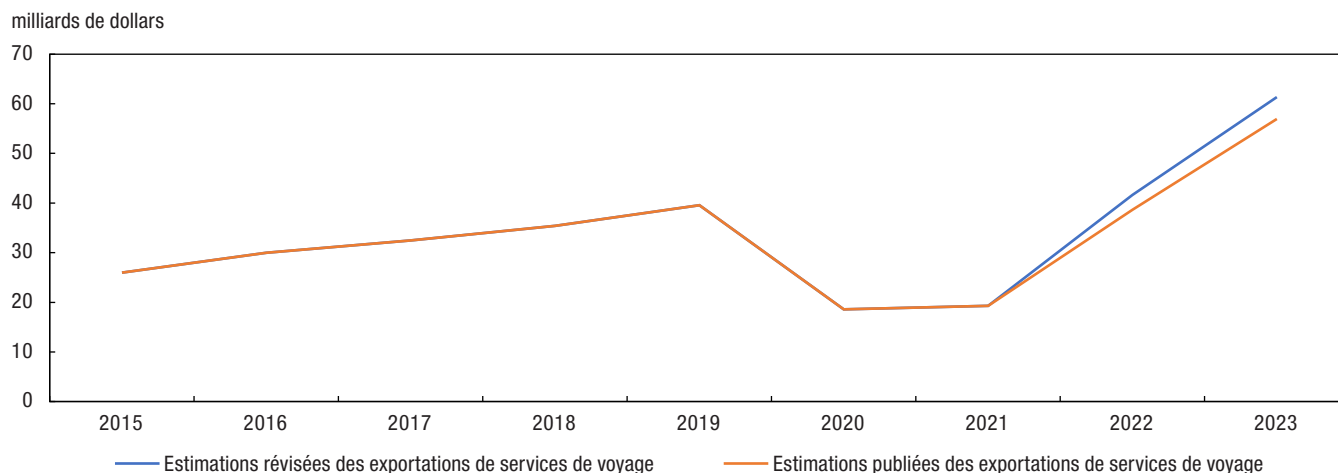
5. Les années précédentes pourraient également faire l'objet de révisions dans le futur.

## Résultats : révisions à la hausse des exportations de services de voyage

Les exportations totales de services de voyage du Canada ont atteint des niveaux sans précédent en 2022 (41,6 milliards de dollars) et en 2023 (61,3 milliards de dollars). Ce sont les effets de l'augmentation des exportations de services de voyages d'affaires, qui découle notamment de meilleures estimations des dépenses des travailleurs étrangers, combinée à la croissance des dépenses des étudiants étrangers et des fortes dépenses touristiques internationales au Canada, qui ont été à l'origine de l'augmentation globale des exportations de services de voyage internationaux au cours de cette période.

### Graphique 1

#### Exportations de services de voyage, estimations révisées et publiées, 2015 à 2023, en milliards de dollars

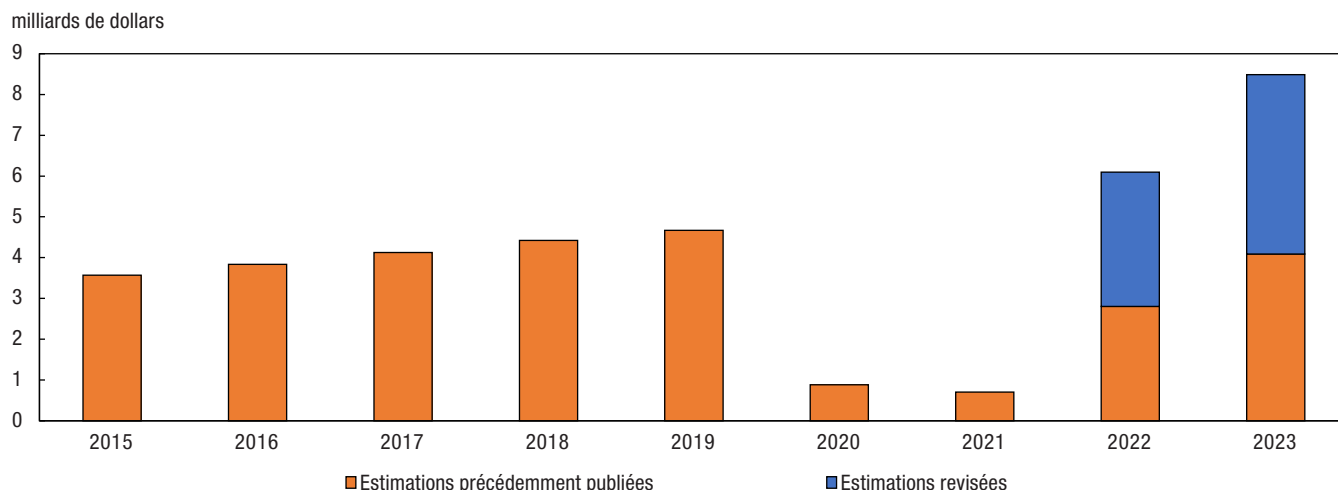


Source : Statistique Canada. Tableau 36-10-0004-01. Transactions internationales de services, voyages par catégorie et zone géographique, annuel (x 1 000 000).

Dans l'ensemble, les exportations de services de voyages d'affaires sont passées de 2,8 milliards de dollars à 6,1 milliards de dollars en 2022 et de 4,1 milliards de dollars à 8,5 milliards de dollars en 2023, ce qui représente 14,6 % en 2022 et 13,8 % en 2023 du total des exportations de services de voyage. Ces révisions reflétaient principalement les estimations améliorées des dépenses des travailleurs étrangers.

### Graphique 2

#### Exportations de services de voyage d'affaires - Estimations révisées (qui incluent les dépenses des travailleurs étrangers au Canada), en milliards de dollars



Source : Statistique Canada. Tableau 36-10-0004-01. Transactions internationales de services, voyages par catégorie et zone géographique, annuel (x 1 000 000).

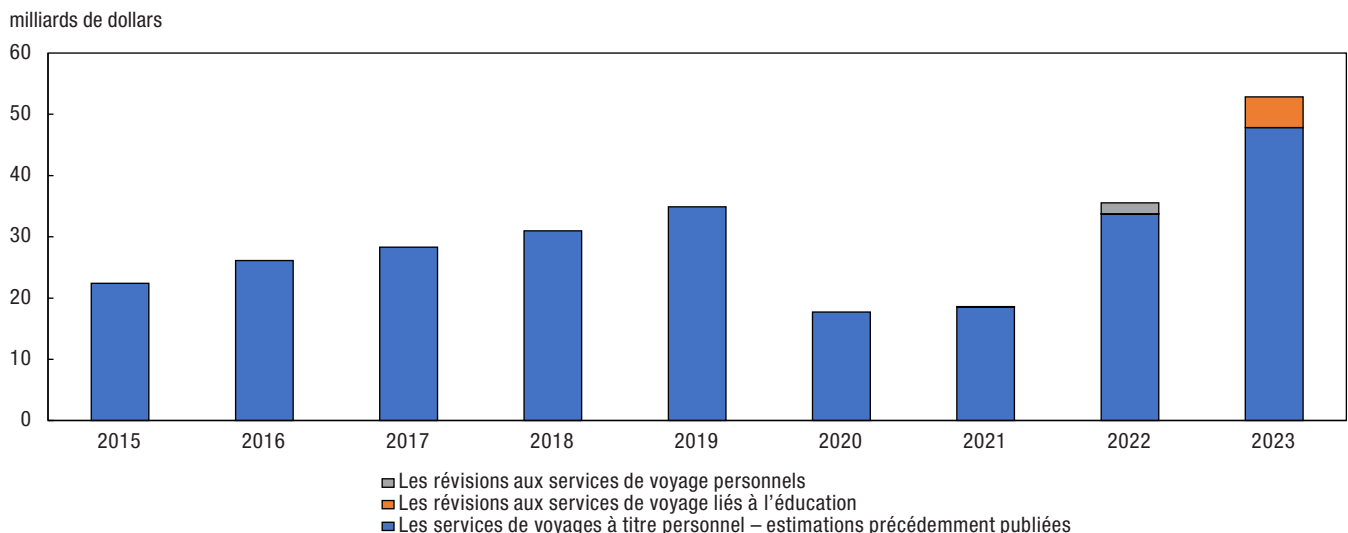
Bien que des industries comme l'agriculture et la prestation de soins étaient adéquatement couvertes par la méthodologie antérieure d'estimation des dépenses des travailleurs étrangers temporaires, il y avait une sous-couverture liée à la croissance récente dans de nombreuses autres industries, telles que les services d'hébergement et de restauration, les services de commerce de détail, les soins de santé, et le soutien administratif et technique. Les changements apportés à la méthodologie au cours de cette révision annuelle reflètent une amélioration de la mesure du nombre de travailleurs étrangers temporaires dans toutes les industries, y compris de leur revenu gagné et de leurs dépenses<sup>6</sup>.

Outre les voyages d'affaire, les exportations de services de voyages à titre personnel sont passées de 33,7 milliards de dollars à 35,5 milliards de dollars en 2022 et de 47,8 milliards de dollars à 52,9 milliards de dollars en 2023. La majeure partie des révisions apportées en 2022 (+1,8 milliard de dollars) étaient attribuables à une intégration complète des résultats de l'Enquête sur les voyages des visiteurs (EVV). Les exportations de services de voyage liés au tourisme (autres services personnels) ont augmenté considérablement en 2022 et en 2023, pour atteindre 13,1 milliards de dollars en 2022 et 20,6 milliards de dollars en 2023, grâce à la reprise du tourisme au Canada après la pandémie de COVID-19.

Les révisions des exportations de services de voyages à titre personnel pour l'année 2023 (+5,0 milliards de dollars) étaient attribuables aux services de voyage liés à l'éducation, les estimations provisoires des inscriptions d'étudiants étrangers au Canada ayant été remplacées par des chiffres plus précis d'IRCC. Les dépenses des étudiants étrangers ont atteint 22,3 milliards de dollars en 2022 et 32,0 milliards de dollars en 2023, ce qui représente 53,6 % et 52,3 % du total des exportations de services de voyage.

### Graphique 3

#### Exportations de services de voyages à titre personnel, y compris les révisions des services de voyage liés à l'éducation et d'autres services de voyage personnels, 2015 à 2023, en milliards de dollars



Source : Statistique Canada. Tableau 36-10-0004-01. Transactions internationales de services, voyages par catégorie et zone géographique, annuel (x 1 000 000).

6. Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur.



## Conclusion

Cet article résume les principales révisions apportées aux données sur les exportations de services de voyage en 2022 et en 2023. La disponibilité de nouvelles données a entraîné une révision à la hausse des services de voyages à titre personnel, notamment des dépenses des étudiants étrangers.

Les dépenses touristiques ont également été révisées à la hausse pour 2022. Auparavant, les dépenses des travailleurs étrangers temporaires au Canada étaient sous estimées. L'amélioration de la couverture à partir d'une méthodologie mise à jour pour les estimations des dépenses des travailleurs étrangers en biens et services a mené à une révision à la hausse des exportations de voyages d'affaires. Bien que les révisions aient porté sur les années 2022 et 2023, les travaux dans ce secteur se poursuivront à mesure que des renseignements à jour et nouveaux deviendront disponibles et pourraient mener à d'autres améliorations de ces valeurs dans le futur.

## Références

Lu, Yuqian et Hou, Feng (2023). [Travailleurs étrangers au Canada : titulaires de permis de travail par rapport aux enregistrements de revenu d'emploi, 2010 à 2022](#). *Rapports économiques et sociaux*, Vol. 3, n° 10, octobre 2023.

Lu, Yuqian et Hou, Feng (2024). [Travailleurs étrangers au Canada : différences au chapitre de la transition vers la résidence permanente entre les programmes de permis de travail](#). *Rapports économiques et sociaux*, Vol. 4, n° 6, juin 2024.

Lu, Yuqian et Hou, Feng (2023). [Travailleurs étrangers au Canada : répartition de l'emploi rémunéré selon le secteur](#). *Rapports économiques et sociaux*, Vol. 3, n° 12, décembre 2023.

[Manuel de la balance des paiements, sixième édition \(BPM6\)](#), Fonds monétaire international, 2013.